

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20130121_DL_01

OBJET :
**CONTRAT AVEC FRANCE
TELECOM POUR LA CREA-
TION DE POINTS DE RAC-
CORDEMENTS MUTUALISES**

Date de convocation :
7 janvier 2013

Date de séance :
21 janvier 2013

Date d'affichage :
5 février 2013

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30

et

de 14h00 à 17h30

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Stéphane BRUNEL, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu le projet de contrat pour la création de points de raccordements mutualisés (PRM),

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le projet de contrat avec France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés est approuvé.

ARTICLE 2 – Le Président est autorisé à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant et à passer les commandes auprès de France Télécom pour la mise en œuvre des actions de montée en débit.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.